



## Dispense de travail et congés payés

Par **anissa 53**, le **20/02/2015** à **16:40**

Bonjour,

Dans le cadre d'un PSE, l'employeur met fin au contrat de travail le 31/03, étant déléguée du personnel mon contrat prendra fin bien plus tard car la procédure de licenciement doit être validée par l'inspection de travail.

si l'employeur me dispense du travail a-t-il le droit de m'obliger à prendre mes congés durant cette période de dispense ou est-il obligé de me les payer une fois le contrat rompu?

merci par avance

Par **P.M.**, le **20/02/2015** à **17:46**

Bonjour,

Déjà, pour la fixation des dates des congés payés, l'employeur doit respecter certaines règles et il ne peut pas en modifier les dates moins d'un mois à l'avance, d'autre part, il ne peut pas vous obliger à en prendre par anticipation, c'est à dire ceux acquis près le 1er juin 2014 qui ne seront à prendre qu'à partir du 1er mai 2015...

Je suis dubitatif sur une dispense de travail puisque normalement l'employeur a une obligation de vous en fournir et on pourrait se demander si une telle décision ne pourrait pas avoir pour usage que de vous éloigner de l'entreprise comme Déléguée du Personnel...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspecteur du travail...

Par **anissa 53**, le **20/02/2015** à **22:21**

merci pour votre retour.

j'ai oublié de vous préciser qu'il s'agit des congés payés à prendre avant le 31 Mai 2015 à savoir ceux cumulés avant le 1 juin 2014.

après le 31 mars les activités concernant nos postes seront transférées à Lille ce qui rend notre présence sur le site sans intérêt, mais dans le cas où il y aurait dispense du travail, l'employeur a le droit de solder les 15 jours de congés lors de cette période de dispense, ou

est il dasn l obligation de me les payer puisque c est une dispense ?

merci par avance

Par **P.M.**, le **21/02/2015** à **00:00**

Je n'ai pas trouvé de réponse formelle en essayant de faire une recherche de Jurisprudence, c'est pourquoi, je vous ai conseillé de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail...